

Mandataires en vérification de véhicules routiers

Infolettre

N°10 – Le 9 août 2024

Mise à jour du Guide de vérification mécanique des véhicules routiers et du Guide de vérification mécanique des motocyclettes

Nous vous informons que le [Guide de vérification mécanique des véhicules routiers](#) a été mis à jour pour faire suite à l'entrée en vigueur, le 7 août 2024, de nouvelles dispositions au *Règlement sur les normes de sécurité de véhicules routiers* (RNSVR) concernant les véhicules de type militaire. Vous retrouverez ainsi, dans le guide, des références à une nouvelle annexe qui fournit des informations supplémentaires permettant d'effectuer la vérification mécanique pour ce type de véhicule. L'annexe « Précisions pour la vérification mécanique des véhicules militaires » a également été retirée.

De plus, comme indiqué dans l'infolettre n° 9, le [Guide de vérification mécanique des motocyclettes](#) a été mis à jour pour y inclure une nouvelle composante, soit le garde-courroie (# 342).



Important

De nouvelles copies des guides doivent donc être imprimées et remises à votre personnel autorisé.

Vérification mécanique des motocyclettes électriques



Les motocyclettes gagnent en popularité. C'est pourquoi nous voulons vous préciser que seules celles portant la marque nationale de sécurité de Transports Canada peuvent être soumises aux vérifications mécaniques.

Précédentes infolettres



Le saviez-vous? Vous pouvez désormais consulter toutes les infolettres dans une nouvelle section mise en ligne sur le [site Internet des services SAAQclic!](#)

En terminant....

Si vous avez des questions supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec nous au 1 866 507-5482 ou par courriel à crq-ssm@saag.gouv.qc.ca.

La Direction du soutien aux mandataires